

DELIBERATION

**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,
SEANCE du 3 mars 2023 :**

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, GRANGE Jean-François, GIBERT Marie-Anne.

Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), GARIN Maximilien (pouvoir donné à T.GOUBY)

Absents : DELHOMME Baptiste, COMBE Emilie

Secrétaire de séance : Marie-Anne GIBERT

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 du budget général.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2022 transmis par le percepteur, trésorerie de Montbrison, qui énonce les résultats d'exécution du budget général pour l'exercice 2022. Le Maire constate que le compte de gestion ainsi présenté est conforme aux résultats du compte administratif 2022 de la commune.

Résultats de clôture 2022 budget général :

- Section de fonctionnement : + 263 215.67 €
- Section d'investissement : + 164 925.67 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ***Décide d'approuver le compte de gestion 2022 émis par le comptable du Trésor Public de Montbrison.***

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 3 mars 2023
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Marie-Anne GIBERT

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'MAG'.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230303-2023-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

Publication : 14/03/2023